



**PROJET
DE**

NOTE CONCEPTUELLE

**CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE
SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA COMMUNICATION
ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION (TIC)**

20-23 Novembre 2023

Addis Abeba , Ethiopie

I. Contexte

1. L'Acte constitutif de l'Union africaine en ses articles 14 à 16, crée des Comités techniques spécialisés (CTS), comme des organes techniques importants de l'Union africaine. Les CTS ont initialement été créés en vertu de l'article 25 du Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) et, avec la transformation de l'OUA en UA, les CTS ont été reconduits par l'Acte constitutif de l'Union africaine dans ses articles 14 à 16.
2. La Conférence de l'UA, aux termes de sa Decision Assembly/AU/Dec.227 (XII) a restructuré les CTS existants. Le CTS sur les technologies de la communication et de l'information, connu sous le nom de Comité sur la communication et les TIC (CCTIC), a été créé comme l'un des quatorze comités mis en place pour travailler en étroite collaboration avec les différents départements de la Commission de l'Union africaine, afin d'apporter des contributions bien éclairées dans leurs domaines de spécialisation aux travaux du Conseil exécutif. Il est également prévu que le comité participe au suivi de l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes par la Commission de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) au nom du Conseil exécutif.
3. En vertu des dispositions du Règlement intérieur adopté, selon lesquelles le CTS doit être organisé tous les deux ans, la cinquième session ordinaire doit avoir lieu en 2023.
4. La présente note conceptuelle a pour objectif d'apporter des informations pertinentes sur les modalités d'organisation de la session prévue, notamment les objectifs, l'ordre du jour, la date, le lieu, les résultats attendus et la participation.

II. Objectifs

5. En vertu de son mandat, les principaux objectifs de la cinquième session ordinaire du CTS-CTIC sont :
 - (i) Élaborer les projets et programmes de l'Union et les soumettre au Conseil exécutif ;
 - (ii) Assurer la supervision, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes adoptés et des décisions prises par les organes de l'Union ;
 - (iii) Assurer la coordination et l'harmonisation des projets et programmes de l'Union ;
 - (iv) Soumettre au Conseil exécutif, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil exécutif, des rapports et des recommandations sur la mise en œuvre des programmes de l'UA ;
 - (v) S'acquitter de toute autre fonction qui lui est assignée en vue de veiller à la mise en œuvre des dispositions de l'Acte constitutif de l'Union africaine ;

- (vi) Examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre et les perspectives de transformation numérique de l'Afrique et renforcer la campagne de communication et d'image de marque de l'Union africaine et de l'Agenda 2063 afin d'accroître la visibilité à l'intérieur et à l'extérieur du continent ;
- (vii) Adopter les projets et programmes de l'Union sur les questions liées à la communication et aux TIC.

6. Considérant la Décision 1074(XXXVI) du Conseil exécutif sur le rapport de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC qui a approuvé la Stratégie pour la transformation numérique de l'Afrique (STN) et la décision référencée EX.CL/Dec.1144 (XL) sur le rapport de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC qui a approuvé le Cadre de politique de données de l'UA et le Cadre d'interopérabilité pour l'identification numérique qui a réitéré que la numérisation est pertinente et représente la plus grande opportunité qui s'offre à l'Afrique d'être à l'origine des changements fondamentaux du monde au 21ème siècle et un catalyseur dans la concrétisation du programme de développement national, les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et les objectifs de développement de l'Agenda 2030 de l'ONU et qu'il faut donc leur accorder la plus grande priorité. La cinquième (5^e) session ordinaire du Comité examinera et adoptera les politiques, stratégies et cadres continentaux, notamment l'architecture institutionnelle et les cadres de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la Stratégie pour la transformation numérique de l'Afrique (DTS), le projet de stratégie continentale sur la politique et l'environnement réglementaire pour le marché unique numérique de l'Afrique ; le projet de cadre conceptuel sur la stratégie pour l'intelligence artificielle, le projet de politique continentale de sécurité et d'autonomisation des enfants dans l'espace virtuel, ainsi que le projet de rapport d'examen de Malabo et le rapport sur l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique.

7. Cette session du CTS offrira également l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales activités de communication visant à promouvoir l'Union africaine, avec un accent sur le mandat de l'organisation, l'Agenda 2063 et le renforcement de l'image de marque de l'organisation afin d'accroître sa visibilité et son rayonnement au niveau international.

III. Lieu et dates

8. La cinquième session ordinaire du CTS- CTIC est prévue du 2 au 6 octobre 2023 à Brazzaville (République du Congo). Le programme prévu se présente comme suit :

- (i) Session des experts : du 2 au 4 octobre 2023 ;
- (ii) Session ministérielle : les 5 et 6 octobre 2023.

IV. Ordre du jour

9. Le projet d'ordre du jour inclut les points ci-après :

- Rapport du Bureau sortant;
- Rapport de la Commission de l'Union africaine (rapport consolidé de l'IED, de la DIC et de l'AUDA)
- Rapports succincts des CER, des institutions spécialisées, de la CEA et de la BAD
- Projet d'architecture institutionnelle et de mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique de l'Afrique (DTS) et cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ;
- Projet de stratégie continentale sur la politique et l'environnement réglementaire pour le marché unique numérique de l'Afrique ;
- Projet de politique continentale de sécurité et d'autonomisation des enfants dans l'espace virtuel ; Projet de rapport d'examen de Malabo ; Rapport d'évaluation sur la cybersécurité en Afrique ;
- Projet de cadre conceptuel de la stratégie continentale pour l'intelligence artificielle ;
- Stratégies numériques sectorielles pour l'éducation, l'agriculture et la santé ;
- Rapport d'étude sur l'amélioration de la numérisation des postes ;
- Plan de mise en œuvre du cadre de politique de données de l'UA et outil d'auto-évaluation des capacités à soutenir les États membres de l'UA dans l'appropriation du cadre de politique de données de l'UA et de l'outil d'auto-évaluation des capacités ;
- Rapport sur l'harmonisation des modèles de suivi et d'évaluation ;
- Renforcement des capacités de l'Afrique en matière de gouvernance de l'internet ;
- Rapport d'audit du réseau électronique panafricain pour les services de télémédecine et de télé-éducation (PAeN) ;
- Construire l'identité de marque de l'UA et promouvoir les mandats de l'UA et l'Agenda 2063 ;
- Construire une organisation basée sur la connaissance ;
- Plaidoyer et sensibilisation;
- PIDA TIC ;

- Renforcement des capacités en matière de cybersécurité et de cyber développement, et
- Appel à des solutions numériques pilotées par les MPME pour l'infrastructure verte et le commerce transfrontalier.

V. Participation

10. Participeront à cette cinquième (5^e) session ordinaire du CTS-CICT, les ministres en charge des TIC, de la Poste et de la Communication et de l'Information des États membres de l'UA, des institutions spécialisées de l'UA et des organisations internationales, des partenaires africains et internationaux de l'Afrique intervenant dans le secteur des technologies de la communication et de l'information. Y participeront également des participants provenant des :

- i. Communautés économiques régionales (CER);
- ii. Institutions spécialisées de l'UA, AUDA-NEPAD, Union africaine des télécommunications-ATU, Union panafricaine des postes-PAPU, ...);
- iii. Banque africaine de développement (BAD) ;
- iv. *Alliance Smart Africa*;
- v. Commission économique pour l'Afrique (CEA) ;
- vi. Organisations spécialisées africaines et internationales et partenaires (UIT, UPU, ...) ;
- vii. Organisations et maisons de presse africaines (Fédération des journalistes africains-FJA, Forum des rédacteurs africains-FRA, Fédération internationale des journalistes-FIJ, Initiative des médias africains-IMA, ...) ;
- viii. Secteur privé, universités et ONG.

VI. Résultats attendus

11. Il est attendu de cette session:

- Une déclaration ministérielle contenant des recommandations issues des rapports, des stratégies et des plans d'action pour la mise en œuvre des projets et des programmes ; et
- Adoption des politiques, stratégies et cadres numériques au niveau continental.

VII. Documents de la session

Les documents de la conférence sont accessibles sur le site internet :

<https://drive.google.com/drive/folders/1VT1q9UA7VoxtlXmnQ6AnDT1xlr3LFAig?usp=sharing>